

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Participation aux commémorations

du 23 avril 2022 - Journée Nationale du Souvenir de la Déportation

du 8 mai 2022 – Victoire de 1945

- **Objet : Journée du souvenir des victimes de la déportation**

Chaque année, le dernier dimanche d'avril est dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale. Cette journée est l'occasion de sensibiliser la jeunesse au monde de l'internement et de la déportation avec les fondations et les associations de mémoire.

- Une journée pour se souvenir :

La Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation honore la mémoire de tous les déportés sans distinction et rend hommage à leur sacrifice. Cette journée a pour vocation de rappeler à tous ce drame historique majeur, les leçons qui s'en dégagent, pour que de tels faits ne se reproduisent plus.

- Programme : Samedi 23 avril 2022
- 16h00 Rassemblement sur le parking du cimetière municipal d'Amnéville
- 16h15 Recueillement devant le Monument de la Déportation au cimetière municipal
 - Discours et Dépôt de gerbes par le maire, les conseillers et officiels
 - **Dépôt de fleurs par les conseillers municipaux des jeunes**
 - Hymnes par les musiciens du conservatoire de musique







- **Objet : Journée nationale de la commémoration du 8 mai 1945**

- **Un peu d'Histoire...**

Le 7 mai 1945, à Reims, puis le lendemain à Berlin, les derniers représentants du IIIe Reich actent la capitulation sans condition d'une Allemagne désormais vaincue et occupée par les forces alliées.

Cette capitulation entérine la victoire militaire des alliés en Europe et la défaite politique du nazisme. En six années, la Seconde Guerre mondiale aura causé la mort de 75 millions de personnes dont 49 millions de civils, l'assassinat dans le cadre de la Shoah de près de six millions d'hommes, de femmes et d'enfants, le développement d'un système concentrationnaire massif, le déplacement de 40 millions de personnes en Europe et aura laissé le continent en ruines.

La loi du 7 mai 1946 pose le principe de la commémoration de la victoire. Ce sont les lois du 20 mars 1953 et du 2 octobre 1981 qui feront du 8 mai un jour férié.

Le 8 mai est une date symbolique, célébrée dans toutes les communes. Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie en Europe. Aujourd'hui, c'est aussi l'occasion d'un message à transmettre en faveur de la lutte pour la liberté et la démocratie

- **Programme**

Malancourt-la-Montagne

- 9h10 Rassemblement devant la mairie de Malancourt-la-Montagne
- 9h15 Défilé depuis la mairie vers le cimetière
- 9h30 Discours et dépôt de gerbes
Dépôt d'œillets par les jeunes conseillers municipaux
Hymnes proposés par les musiciens du conservatoire

Amnéville

- 11h Rassemblement aux monuments aux morts
- 11h15 Discours et dépôts de gerbes
Dépôt d'œillets par les jeunes conseillers municipaux
Hymnes proposés par les musiciens du conservatoire
Réception à la salle Maurice Chevalier







